

Date :

Le Ministère des Affaires étrangères
Le Consulat Général du Japon à Montréal

Adresse :

Nom du groupe :

Représentant (e) : signature ou sceau

Engagement

(Nom du groupe) _____ s'engage à se conformer strictement aux conditions ci-dessous comme conditions pour recevoir la permission d'utiliser le logo officiel pour le 90^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre le Japon et le Canada lors de l'organisation de (nom de l'événement) _____.

(Nom du groupe) _____ comprend et accepte que, en cas de non-respect de ces conditions, l'approbation officielle d'utiliser le logo soit retirée par le Ministère des Affaires étrangères ou l'Ambassade du Japon au Canada.

Modalités

1. L'organisateur (rice) sera responsable de tous les aspects de l'événement, y compris toutes les dépenses associées.
2. L'événement ne préconisera aucun principe, idéologie, ou religion en particulier. Il ne soutiendra aucune activité politique ou campagne électorale, ni ne violera l'ordre public ou les normes de décence.
3. Il est interdit à l'organisateur (rice) de l'événement de réaliser des bénéfices.
4. Les règles et règlements des événements doivent être respectés et les droits d'autres personnes (y compris le droit d'auteur) ne seront pas violés.
5. Un engagement séparé portant la signature ou le sceau d'un(e) représentant(e) du groupe sera requis pour l'utilisation du logo officiel pour le 90^e anniversaire des relations diplomatiques entre le Japon et le Canada.
6. L'organisateur(rice) doit soumettre un rapport sommaire sur l'événement au Ministère des Affaires étrangères, l'Ambassade du Japon au Canada ou les Consulat-Généraux du Japon au Canada, immédiatement après l'achèvement de l'événement.